



المركز الجهوي للاستثمار فاس مكناس
Centre Régional d'Investissement Fès - Meknès

CRIFM/DG n°

000 1537

Fès, Le 12/06/2024

Décision n°93/2024/DG/DR

Appel à candidature pour le recrutement d'un (1) "Chef de Service développement de l'offre territoriale intégrée" rattaché à la Division "Offre territoriale et promotion" relevant du Pôle " Impulsion Économique et Offre Territoriale" du Centre Régional d'Investissement Fès-Meknès

Vu la loi n° 47-18 portant réforme des Centres Régionaux d'Investissement et création des Commissions Régionales Unifiées d'Investissement promulguée par le Dahir n°1-19-18 du Jourmada II 1440 (13 février 2019),

Vu le décret n°2.19.67 du Châabane 1440 (17 avril 2019) pris pour l'application de la loi n°47-18 portant réforme des Centres Régionaux d'Investissement et création des Commissions Régionales Unifiées d'Investissement,

Vu la circulaire du Chef de Gouvernement n° 24/2012 du 6 dulhija 1433 (22 Octobre 2012) sur la gestion de modalités de recrutement dans les établissements et les entreprises publics,

Vu la circulaire N° 7-13-cab du 18 Jourmada II 1434 (29 avril 2013) relative à la nomination aux postes de responsabilité dans les établissements publics,

Vu l'organigramme et le statut du Centre Régional d'Investissement Fès-Meknès tels qu'ils ont été approuvés par le Conseil d'Administration du CRI Fès-Meknès,

Vu la loi-cadre pour le recrutement au titre de l'année 2024, approuvée par le président du Conseil d'Administration et le Ministère de l'Economie et des Finances ;

Vu les pouvoirs conférés au Directeur du CRI Fès-Meknès par le Conseil d'Administration,

Vu le manuel managérial et les procédures organisationnelles du CRI Fès-Meknès ;

Vu les nécessités de service.

Le Directeur du Centre Régional d'Investissement Fès-Meknès

Décide

Article 01 : Recrutement

Le Centre Régional d'Investissement Fès-Meknès lance un appel à candidature, au titre de l'année 2024, pour le recrutement d'un (1) " Chef de Service développement de l'offre territoriale intégrée" rattaché à la Division " Offre territoriale et promotion relevant du Pôle Impulsion Économique et Offre Territoriale ".

Article 02 : Missions

La mission du " Chef de Service développement de l'offre territoriale intégrée" est de contribuer au développement de l'attractivité des régions pour les investisseurs.

Article 03 : Responsabilités

Les responsabilités du " Chef de Service développement de l'offre territoriale intégrée" se déclinent comme suit :

- ***Etudes des potentialités économiques de la région***
 - ✓ Elaborer les études des potentialités économiques de la région,
 - ✓ Analyser et identifier les besoins en termes d'investissement au niveau de la région.
- ***Mise en place d'une offre territoriale***
 - ✓ Elaborer la stratégie marketing territorial en concertation avec les parties prenantes,
 - ✓ Elaborer une offre territoriale pour favoriser l'investissement dans la région et piloter les aspects liés aux composantes de l'offre, notamment le foncier,
 - ✓ Contribuer à la proposition au gouvernement ou à la région, sous couvert de la direction générale, toute mesure à l'échelle nationale/régionale :
 - Visant la mise en place d'une offre territoriale intégrée et attractive d'investissement ;
 - Concernant l'emploi des ressources des Fonds créés pour l'incitation et la promotion des investissements ;
 - Visant la simplification des procédures administratives afférentes à l'investissement, la réduction des délais y afférents et la promotion de l'entrepreneuriat et l'investissement ;
 - Coconcevoir et valider les mesures incitatives et l'offre régionale.
- ***Management***
 - ✓ Définir les objectifs de service et gérer son équipe,
 - ✓ Participer aux instances de direction et/ou de coordination,
 - ✓ Fournir à la hiérarchie des indicateurs périodiques de l'état d'avancement de l'activité de son ou ses entité(s),
 - ✓ Veiller à l'amélioration continue de la qualité des prestations du service,
 - ✓ Développer l'expertise métier du service en se tenant informé de toute nouveauté technique ou réglementaire.

Article 04 : Type de recrutement et lieu d'affectation

- Type de recrutement : Statutaire ou Contractuel.
- Lieu d'affectation : Ville de Fès avec mobilité régionale.

Article 05 : Conditions minimales du profil requis

L'appel à candidature est ouvert aux candidats remplissant les conditions suivantes :

- Être de nationalité marocaine, âgé de 40 ans au plus.
- Titulaire d'un diplôme de BAC+5 de l'Ecole Nationale d'Administration, d'une école supérieure de commerce, marketing et communication ou spécialités similaires.
- Expérience exigée : 5 ans minimum dans les domaines de l'emploi à occuper, cités ci-dessus.
- Maîtrise des langues : Arabe et Français (Lu, écrit et parlé) et Anglais (Lu et écrit).
- Ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation à une peine afflictive ou infamante.



- Ne pas être inscrit au casier central disciplinaire des administrations publiques.

Article 06 : Dossier et modalité de candidature

Le dossier de candidature est constitué des pièces suivantes :

- Une demande de candidature adressée à Monsieur le Directeur du CRI Fès-Meknès,
- Un Curriculum Vitae (CV) actualisé,
- Une copie certifiée conforme, délivrée récemment, du diplôme,
- Une copie certifiée conforme, délivrée récemment, des attestations de travail justifiant l'expérience du candidat,
- Une copie certifiée conforme de la CNIE (recto-verso),
- Une proposition d'un plan d'actions et d'une méthodologie de travail pour le fonctionnement et la performance du poste à pourvoir.

Le dossier de candidature doit parvenir au bureau d'ordre du CRI Fès-Meknès sis à 45, Avenue Taha Houcine – 30000 Fès, contre accusé de réception ou par courriel envoyé uniquement à l'adresse rh@fesmeknesinvest.ma en copie l'adresse secretariat@fesmeknesinvest.ma au plus tard le ... 11 JUIL 2024 ... à 16h (inclus) et seront instruits par une commission désignée à cet effet.

Tout dossier incomplet ou parvenu hors délai ou ne correspondant pas au profil recherché sera automatiquement écarté,

Article 07 : Déroulement de la sélection

Il sera procédé à une présélection des dossiers de candidature sur la base des conditions mentionnées dans les articles 5 et 6.

Les candidats présélectionnés à l'issue de cette première phase seront convoqués pour participer aux entretiens.

Une commission de sélection sera désignée par le Directeur du CRI Fès-Meknès pour étudier les dossiers de candidature et mener les entretiens avec les candidats.

Article 08 : Publication

La présente décision, la liste des candidats admis à passer les entretiens de sélection, ainsi que la date et le lieu du déroulement des entretiens et les résultats définitifs de l'appel à candidature seront publiés sur le portail des emplois publics www.emploi-public.ma et dans les locaux du Centre Régional d'Investissement Fès-Meknès.

Article 09 : Nomination

Le candidat sélectionné pour le poste susmentionné sera nommé par décision du Directeur du Centre Régional d'Investissement Fès-Meknès conformément à la réglementation en vigueur.

Directeur du Centre Régional
d'Investissement Fès-Meknès

Yassine TAZI

